



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 26 avril 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 26 avril 2023 s'est tenu au Palais d'État d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'accueil par Madagascar du 37^{ème} Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI), 17 mai 2023 Antananarivo, car Madagascar assure la présidence de la COI, depuis l'année 2022. Notre présidence de la COI prendra fin à cette date où une passation se fera avec l'île Maurice qui sera à tête de la COI pour l'année prochaine. Les ministres des Affaires étrangères de la France, dont La Réunion, Maurice, les Comores, les Seychelles et le Secrétariat général de la COI participeront à ce Conseil des ministres de la COI. La ministre malagasy des Affaires étrangères conduira la réunion, où Madagascar fera le point sur le travail qu'il a accompli pendant l'année où il a été en charge de la COI. La réunion réunira également les partenaires et membres de suivi de la COI tels que l'Union européenne, l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale, le système des Nations Unis, la Chine, le Japon et l'Inde. L'Etat malagasy prendra en charge les frais d'organisation du Conseil des ministres de la COI.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'utilisation de crédit en vue d'assurer les Travaux de réhabilitation urgente du Tribunal Administratif et Financier de Toliara. Après le cyclone Freddy, la toiture et le plafond se sont effondrés, et la peinture du bâtiment du Tribunal a été gravement endommagée et devait être rénovée d'urgence.

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'aménagement de crédits d'un en vue de la finalisation des travaux de construction de la Maison de Force de Toamasina qui ont déjà débuté depuis 2021.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Dans les efforts déployés dans la lutte contre la corruption, qui est une priorité pour le Président de la République, le Conseil des ministres a approuvé la demande de crédit complémentaire pour l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites-ARAI au sein de la Présidence de la République. Ce crédit complémentaire servira à l'allocation des diverses indemnités et au fonctionnement de ce service. Le Conseil des ministres a également approuvé le réajustement du crédit interne de l'ARAI afin qu'une partie soit utilisée pour l'achat de véhicules pour effectuer les travaux.

Le Conseil des ministres a approuvé le calendrier d'élaboration de la loi de finances initiale pour l'année 2024 (LFI 2024). Le point de départ est la détermination du modèle économique et financier dans un moyen terme s'achèvera le 2 mai 2023. La consultation régionale débutera le 28 avril 2023 pour recueillir les propositions au niveau local et elle commencera à Tolagnaro, région Anosy. Selon les instructions données par le Président de la République, les collectivités locales auront le temps d'exprimer leurs véritables aspirations afin qu'elles puissent être traduites en un plan à inscrire au budget de l'Etat. C'est-à-dire, ce dont la population juge vitale dans tous les domaines, par exemple les routes, l'approvisionnement en eau, l'énergie, l'eau potable et toutes les infrastructures liées à la vie quotidienne de la population seront collectés et définis dans le budget. Lorsque tous les avis des collectivités locales seront recueillis, ils décideront eux-mêmes les projets qu'ils

jugeront prioritaires, car il ne sera pas possible d'inclure tous les projets en une seule fois dans le budget.

Le bilan mi-parcours de l'exécution budgétaire de l'année 2023 se fera le mois de mai qui sera le point de départ pour l'élaboration du budget de l'année suivante. Le 20 juin 2023, la consultation financière débutera au siège, à laquelle participeront les techniciens du ministère des Finances et les responsables de chaque institution gouvernementale et ministère, qui se poursuivra sur l'arbitrage budgétaire. La médiation aura lieu en août, et le Premier ministre la dirigera, et définira les grandes orientations du budget de l'année prochaine. Avant fin août 2023, la lettre de cadrage budgétaire sera rendue publique dans un souci de transparence. Au mois de septembre 2023, le ministère des Finances entamera la rédaction des documents qui contiendront le budget, suivi de l'approbation du Conseil des ministres début octobre 2023. Selon la loi en vigueur, le projet de loi de finance initiale 2024 doit parvenir à l'Assemblée nationale au plus tard le 30 octobre 2023.

Le 10 au 16 avril 2023, la réunion de printemps organisée par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International s'est tenue à Washington DC, aux États-Unis. Madagascar a été représenté et a participé à 26 réunions. Ci-après les points saillants du rapport de la Ministre de l'Économie et des Finances concernant ces différentes réunions, qui ont été approuvées par le Conseil des ministres :

- Fonds Fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité - FFRD du FMI : est destiné à financer les réformes qui doivent être menées pour permettre aux pays d'être plus résilients aux effets du changement climatique et à la pandémie. Madagascar a fait une demande publique pour pouvoir bénéficier de ce financement, et on sait que nous sommes classés parmi les pays éligibles car nous avons déjà le modèle économique dit du changement climatique (CMAP), et nous avons encore un programme en cours avec le FMI, le FEC. Il sera déterminé avec le FMI lors de la 4ème revue, les réformes à poursuivre et à inclure dans ce financement. La 4ème revue se tiendra du 03 au 12 mai 2023, et le 08 mai 2023, le Directeur Régional du FMI viendra à Madagascar pour rencontrer le Président de la République afin de discuter des différentes démarches à accomplir. Le montant des financements dont Madagascar peut bénéficier dans ce fonds FFRD est à hauteur de 500 millions USD

- Concernant la 4ème revue, l'un des aspects à évaluer sera l'exécution budgétaire, notamment le fonctionnement de la Commission de contrôle et d'évaluation des dépenses publique (BSE) qui est placée au Présidence de la République, et la révision des recettes publiques, notamment en ce qui concerne la recette des compagnies pétrolières. D'autre part, l'aspect structurel sera examiné en relation avec la mise en œuvre du manuel de gestion des investissements publics et le respect des recommandations apportées par la Cour des comptes dans le rapport sur les dépenses pendant COVID. Madagascar a déjà bouclé ces deux points.

- Concernant l'appui budgétaire de la Banque Mondiale, on sait que le dossier de Madagascar a été approuvée hier 25 avril 2023, après les travaux préliminaires avec la Banque Mondiale pour apporter différentes réformes économiques à Madagascar. Lorsque le Comité régional de la Banque mondiale a accepté le dossier de Madagascar hier, les négociations concernant la rédaction de l'accord de financement ont déjà été entamé. Le 2 mai 2023, le conseil d'administration de la Banque mondiale adoptera l'accord de financement et le 30 mai 2023, l'approbation sera délivrée. Après cela, il faudra qu'un projet de loi soit approuvé par le Parlement de cet accord financier, selon la constitution de Madagascar. Le 5 juin 2023, la Banque Mondiale entamera la procédure pour le déblocage des fonds. **Cet appui budgétaire est un don remboursable d'une valeur de 100 millions USD.**

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de dérogation pour la prise en charge des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) pour l'acquisition des matériels pour la mise à niveau du système de communication « I-24/7 » d'Interpol Madagascar. Il s'agit équipements offerts par la Chine, selon l'accord de coopération signé en 2021 entre Madagascar et la Chine. Ces équipements devraient arriver au port de Toamasina le 03 mai 2023.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'intégration des nouveaux produits via l'aménagement interne des crédits d'investissement du Ministère de la Santé Publique, dont l'achat des Intrants pour les soins de proximité et les caravanes médicales dans 119 districts.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé les aménagements budgétaires dans le cadre du projet de mise en œuvre des activités d'agriculture et d'élevage à fort impacts sociaux.

Selon les instructions données par le Président de la République, M. Andry Rajoelina au Conseil des ministres du 9 mars 2023, il doit être axé sur l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs sur le volet social. Ainsi, ce réaménagement de crédit sera destiné à la mise en place 4 filières, le « *titre vert-volet agriculture* », les « *infrastructures bovidés aux normes* » et le « *titre vert-volet élevage* ». Les 23 Régions bénéficieront de ces projets

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Afin de mettre en œuvre le velirano numéro 2 du Président de la République, relatif à « l'énergie et l'eau potable pour tous », le ministère de l'énergie et des hydrocarbures a lancé la construction de 37 parcs solaires dans 37 chefs-lieux de district. Un appel d'offre sur le marché a déjà été lancé mais a échoué. Par conséquent, les détails administratifs doivent être revus, mais afin de respecter le délai fixé pour terminer les travaux, **le Conseil des Ministres a approuvé le lancement d'un appel d'offres restreint conformément à l'autorisation donnée par la loi en vigueur, qui est l'article 38 au code lf : 2016-055 du 25 janvier 2017 régissant le marché public. Il existe des critères définis par le Conseil des ministres concernant les entreprises qui pourront participer à l'appel d'offres restreint, elles doivent donc d'abord être des entreprises de construction directe, et elles doivent avoir une expérience bien établie et bien connue à l'international.**

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'octroi de tarifs préférentiels pour les sociétés stratégiques dans la production textile, la production de ciment, la transformation de l'acier et la production et la transformation de produits chimiques. Selon la liste remise par le groupement des entrepreneurs GEM, SIM, GEFP et la SEBTP, ils seront au compte de 19.

Pour rappel, le 3 août 2022, le nouveau tarif Optima Business a été mis en place pour les catégories d'entreprises industrielles qui ont été déterminées au préalable, il est désormais applicable à 100%. Ces 19 grandes entreprises industrielles stratégiques, bénéficieront de 40% d'augmentation, ce qui est une mesure particulière pour soutenir ces entreprises en raison de leur rôle important dans le fonctionnement de l'économie malagasy. L'application de ce tarif spécial pour ces 19 entreprises est une condition spéciale limitée à 12 mois, et elle s'applique à partir d'avril 2023 et n'est pas rétroactive.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé le lancement des travaux d'installation des tuyaux dans le cadre du projet de renforcement d'adduction d'eau potable à Toliara. Un projet financé par la Banque mondiale.

Pour rappel, la mise en œuvre de la première phase de ce projet a été gérée par le PIC (Pôle Intégré de Croissance). En 2021, la Phase II du Projet PIC s'est encore engagée à la densification du réseau existant dans la Commune Urbaine de Toliara, et l'extension de la distribution vers les communes périphériques de Miary, Mitsinjo Betanimena, et de Betsinjaka. Cet engagement devra faire bénéficier 70.000 nouveaux usagers. Toutefois, à certains endroits de la ville, les conduites d'extension à poser doivent emprunter certaines rues et/ou ruelles pavées ou bitumées, récemment réhabilitées par le projet PADEVE, financé par l'Agence Française de Développement, dont le titulaire des travaux est la société COLAS. Par conséquent, l'autorisation a été donnée d'installer la conduite d'eau, mais l'entreprise titulaire des travaux doit restaurer les rues/ ruelles pavées ou bitumées touchées par les travaux d'installation de la conduite d'eau. Les parties de la rue/ ruelle

touchées seront exclues de la garantie donnée par la société COLAS concernant la route. Cependant, la garantie demeure sur la partie rue/ruelle qui n'est pas touchée par l'installation de la conduite d'eau.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue de la 12^{ème} édition des Assises de la Transformation Digitale en Afrique (ATDA), les 19 et 20 mai 2023 à Antananarivo, Madagascar.

En décembre 2022, la 11^e édition de l'ATDA tenue à Genève a décidé d'accueillir la 12^e convention ATDA à Madagascar. Les ministres africains en charge du numérique y participeront, et un Conseil des ministres africains en charge du numérique se tiendra également en collaboration avec la "Smart Africa Alliance". Un accent particulier sera mis sur les jeunes qui sont de véritables acteurs dans le domaine du numérique. " Capital humain : catalyseur d'un écosystème numérique africain performant " est le thème de cette assise.

II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-637 du 24 juin 2020 et portant nomination du **Général de Brigade RAZAFIMAHATRATRA Hery**, Directeur du Bureau Finance et Budget de l'Etat-Major des Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-639 du 24 juin 2020 et portant nomination du **Général de Brigade RASOLONDRAIBE Jean Yves**, Directeur du Centre des Opérations Interarmées de l'Etat-Major des Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-870 du 01^{er} septembre 2021 et portant nomination du **Colonel RANDRIANASOLO François**, Directeur du Bureau Contrôle et Audit des Armées de l'Etat-Major des Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-873 du 01^{er} septembre 2021 et portant nomination du **Colonel RANDRIANARISONA Elizea Lalaina Ratiarison**, Directeur Interarmées du Renseignement Militaire de l'Etat-Major des Armées.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

- Adoption du décret portant nomination de **M. BAOHITA Robert**, Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Atsimo Andrefana.
- Adoption du décret portant nomination de **M. ZARA Olivier**, Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers auprès de la Région Ihorombe.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2014-1710 du 07 novembre 2014 et portant nomination de **M. RAKOTONIAINA RABENORO Barry**, Directeur Administratif et Financier auprès du Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (FTM).
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2011-314 du 15 juin 2011 et portant nomination de **M. RANDRIAMANANA MALALA Fidèle**, Directeur des Relations Publiques et Institutionnelles auprès du Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (FTM).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1177 du 27 octobre 2021 et portant nomination de **M. RAZAFIMANDIMBY Patrick Naivoharinjaka**, Directeur de la Coordination du Suivi des Réformes auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Adoption du décret portant nomination de **Mme. SOLOFONIRINA FANOMEZANTSOA Eliane Marie**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2043 du 30 octobre 2019 et portant nomination de **Mme. SOANARIMALALA Holinirina**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, de la Région Melaky.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-929 du 15 septembre 2021 et portant nomination du **Chef d'Escadron RAZANAPARANY Félix**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-539 du 27 mars 2019 et portant nomination de **M. RAZEFASON Ando Malala**, Directeur de l'Entretien Routier auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Projet de décret abrogeant le décret n°2021-928 du 15 septembre 2021 et portant nomination de **M. RAJAONALISON Rija Harilala**, Directeur d'Appui aux Urgences auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Projet de décret abrogeant le décret n°2023-368 du 05 avril 2023 portant nomination de **Mme RASOLONDRAIBE Elza Hantaso Malalarivelo**, Coordonnateur de la Cellule de la Coordination des Projets auprès du Ministère des Travaux Publics.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-790 du 18 septembre 2019 et portant nomination de **M. ANDRIAMASY Hery Mamonjy**, Directeur de l'Ecole de Formation de Technicien Agricole (EFTA) Iboaka-Lalangina.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1107 du 27 juillet 2022 et portant nomination de **M. RABOANA Harijaona**, Coordonnateur de l'Unité de Gestion des Projets Emergents auprès du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures.

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Adoption du décret portant nomination de **M. RANIRINARIVAO Rindraniaina Sergio Ken**, Directeur Régional des Mines et des Ressources Stratégiques Vakinankaratra.

Fait ce 26 avril 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO